

UN TERRITOIRE ATTRACTIF...

Le territoire de la CARA présente de nombreux atouts qui en font un territoire attractif et offre un cadre de vie unique. Ces atouts sont bien connus : sa situation géographique, sa diversité paysagère, son patrimoine naturel exceptionnel, son patrimoine culturel riche, ses infrastructures et des équipements touristiques de qualité.

L'attractivité du territoire se traduit par un fort dynamisme démographique dû à un solde migratoire largement excédentaire ; chaque année, alors que le solde naturel est négatif (déficit de naissance sur les décès), le territoire gagne 1 100 nouveaux habitants, actifs et retraités. En 30 ans, la population a augmenté de 30 %. Entre 2006 et 2011, la population a progressé en moyenne de 1 %, soit presque deux fois plus que celle observée dans le reste de la Région Poitou-Charentes.

Ces atouts font de la CARA une destination touristique de premier plan qui attire une population de résidents secondaires et un tourisme familial important. Illustration de cet attrait : la population présente sur le territoire de la CARA est presque multipliée par 3 pendant les mois de juillet et août.

Cette attractivité démographique et touristique se traduit par un dynamisme de l'emploi ; entre 1999 et 2010, l'afflux de population s'est accompagné d'une forte progression de l'emploi (+15,7 %) ; une évolution nettement supérieure à celle constatée en région Poitou-Charentes (+ 6,5 %) ou dans le département (+ 11,4 %). En 2010 la zone d'emploi de Royan compte ainsi 27 600 emplois contre 23 800 en 1999.

... MAIS FRAGILISÉ PAR DES DÉSÉQUILIBRES.

- Bien que vectrice d'emplois et de revenus, cette attractivité fragilise cependant la CARA et crée d'importants déséquilibres et disparités.
 - Des déséquilibres démographiques :
 - Le vieillissement de la population est une tendance lourde qui pose avec acuité la question de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.
 - A l'inverse, le manque de débouchés professionnels incite les jeunes à quitter le territoire.
 - Des déséquilibres économiques :
 - Avec une économie marquée par la surreprésentation des activités présentielle et touristiques (78% des emplois occupés), qui se traduit par un poids plus faible du système productif, notamment de l'industrie. Le tissu économique est donc peu diversifié, atomisé, avec un faible taux d'installation d'entreprises.
 - Des déséquilibres sociaux :
 - Une mixité sociale mise à mal par l'arrivée de retraités à haut niveau de revenu, qui pénalise l'installation des familles et de jeunes contraints à s'installer en périphérie

des centres d'activités dans les terres, voire en dehors de la CARA (la part des ménages en couple avec enfant(s) a diminué entre 1999 et 2010, de 24 % à 18 %).

- La dépendance du territoire à l'économie touristique génère des emplois précaires (saisonniers, temps partiel), à faible niveau de qualification et de rémunération.
 - Les retraités, généralement d'anciens cadres, sont plus aisés que les actifs ; leurs revenus (pensions, retraites et rentes) représentent d'ailleurs 44% des revenus du territoire.
- Des déséquilibres territoriaux :
- Avec un littoral urbain fortement peuplé, des communes rétro-littorales marquées par un phénomène de périurbanisation, et le maintien de communes rurales isolées dans la partie sud du territoire.

UNE INTERVENTION AUTOUR DE CINQ ENJEUX

La concertation engagée entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les acteurs locaux depuis juin 2014, a permis de mettre en exergue les besoins du territoire et de définir cinq enjeux prioritaires à traiter dans le cadre d'une démarche LEADER.

- ❖ **ENJEU 1** : consciente de la nécessité de parvenir à un **développement plus équilibré**, et que la diversité de son territoire est un atout encore trop peu mis en avant, l'Agglomération Royan Atlantique souhaite, en concertation avec les acteurs locaux, initier une logique de développement moins dépendante du tourisme balnéaire de masse, basée sur une meilleure **valorisation des espaces ruraux**, estuariens et ostréicoles, permettant l'émergence d'une véritable **économie rurale**.
- ❖ **ENJEU 2** : le territoire de la CARA doit tenter de **diversifier son tissu économique** en encourageant l'émergence d'activités nouvelles, notamment en dehors du champ de l'économie présentielle.
- ❖ **ENJEU 3** : l'installation de familles et de jeunes actifs au sein de la CARA apparaît comme une priorité pour l'avenir du territoire. Pour ce faire, il est indispensable de **renforcer l'attractivité des communes rurales** tout en améliorant l'offre de services et d'activités pour les habitants.
- ❖ **ENJEU 4** : **l'accueil réussi de nouveaux arrivants**, qu'il s'agisse d'habitants à l'année, de résidents secondaires ou de touristes, passe par la proposition d'une offre culturelle et patrimoniale riche, originale et diversifiée, capable d'affirmer **l'identité plurielle et indivisible** du territoire, de créer un sentiment d'appartenance et de favoriser le maillage culturel au-delà des zones urbaines littorales.
- ❖ **ENJEU 5** : aujourd'hui, le tourisme basé sur le « tout balnéaire » s'essouffle et ne semble pas pouvoir, dans sa forme actuelle, tirer plus en avant le développement du territoire. En outre, la dépendance au tourisme génère de nombreux clivages (saison estivale/reste de l'année, population résidente/population touristique, littoral/retro-littoral, urbain/rural, etc.). C'est donc l'ensemble de l'activité touristique qu'il convient de repenser, en s'appuyant sur la partie rurale de l'espace communautaire pour faire émerger une **offre alternative complémentaire à la proposition balnéaire**.

LA STRATÉGIE RETENUE

“Rééquilibrer le lien littoral-rural pour une meilleure complémentarité et attractivité du territoire”.

❖ AXE 1 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE LOCALE, AGRICOLE ET NON AGRICOLE.

Ce premier axe est entièrement consacré au développement de l'économie en milieu rural et périurbain avec, d'une part, la diversification des activités agricoles, la valorisation des productions locales et la recherche de débouchés à forte valeur ajoutée et, d'autre part, le soutien à la création d'entreprises et à l'émergence de nouvelles filières économiques. Au-delà, les opérations soutenues sous cet axe, contribueront au maintien des jeunes actifs et des familles sur le territoire, en offrant des perspectives d'emploi pérenne en-dehors des secteurs traditionnels du tourisme et de l'économie « présenteielle ». En outre, l'axe aidera à accroître les complémentarités économiques rural/urbain.

Cet axe se décline en trois objectifs stratégiques :

- ✓ 1.1 - Valoriser les circuits courts de proximité et les productions alimentaires locales.
- ✓ 1.2 - Favoriser la diversification des activités agricoles.
- ✓ 1.3 - Appuyer la création d'entreprises et la structuration de filières d'activités.

❖ AXE 2 : SOUTENIR LES ACTIVITÉS, LES SERVICES ET LES ÉQUIPEMENTS PERMETTANT DE VALORISER ET D'ACCROITRE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

Le second axe vise à favoriser le maintien et l'accueil des actifs et de familles sur le territoire, en renforçant l'attractivité résidentielle des espaces ruraux et périurbains, mais également donner une visibilité touristique nouvelle à ces espaces, complémentaire de l'offre balnéaire traditionnelle. En soutenant l'émergence d'un environnement rural et périurbain dynamique, propice au développement d'activités nouvelles, l'axe 2 viendra étayer les actions conduites sous l'axe 1.

Cet axe se décline en trois objectifs stratégiques :

- ✓ 2.1 - Développer les services et équipements collectifs, facteurs d'attractivité de l'espace rural.
- ✓ 2.2 - Soutenir les actions d'animation et de découverte culturelle et patrimoniale.
- ✓ 2.3- Structurer l'organisation touristique du territoire.

❖ AXE 3: COOPÉRATION

L'Agglomération Royan Atlantique souhaite s'engager pleinement dans la coopération, gage d'ouverture et d'enrichissement des pratiques de développement. Son ambition est de conduire sur la durée du programme des actions de coopération interterritoriale, innovantes et durables, qui ne pourraient voir le jour sans l'intervention de LEADER (valeur ajoutée).

Cet axe se décline en une seule mesure-cadre :

- ✓ 3.1 - mise en œuvre d'actions de coopération interterritoriale.

❖ AXE 4 : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF LEADER

Le quatrième axe rassemble les actions de gestion, d'animation, de suivi et de diffusion de la stratégie locale de développement. Bien plus que ses fonctions – obligatoires dans la mise en œuvre d'un dispositif LEADER – il est voulu comme une contribution de plein exercice à l'ambition générale du programme et doit ainsi se traduire par des pratiques exemplaires et démonstratives de l'intérêt pour le territoire d'une "bonne gouvernance".

Cet axe se décline en 4 mesures :

- ✓ 4.1 - Animation et gestion.
- ✓ 4.2 - Suivi et évaluation.
- ✓ 4.3 - Communication.
- ✓ 4.4 - Capitalisation et participation au réseau.

LA VALEUR AJOUTÉE ATTENDUE

- **Caractère déterminant et effet levier** : alors que la question des financements publics se pose avec de plus en plus d'acuité, LEADER permettra de sécuriser, pendant 5 ans, des financements qui viendront abonder les autres initiatives et programmes déjà en place sur le territoire. En suscitant des projets qui autrement ne pourraient se matérialiser ou seraient mis en œuvre différemment, de façon moins efficace, à moindre échelle, et sans visibilité, LEADER exercera un puissant "effet levier". **Ainsi, 1 euro de FEADER dépensé permettra de mobiliser 0,74 euro de cofinancements publics et générera 0,62 euro d'investissements privés .**
- **Une démarche ascendante** : la plus-value LEADER résidera également dans la liberté offerte aux acteurs locaux de définir, initier et conduire les projets qui leur apparaîtront le mieux correspondre aux particularités du territoire (approche "Bottom-up"). Le GAL contribuera à renforcer l'initiative locale dans sa capacité à assumer le risque de l'expérimentation et du changement, à travailler en synergie, et à se responsabiliser. En croisant les points de vue et les approches, en levant les obstacles juridiques et techniques, en décroissant les filières et les secteurs, en soutenant l'émergence de projets collectifs et d'actions pilotes, LEADER aura un rôle de **déclencheur d'initiatives**.
- **Une étape dans l'élaboration du projet de territoire de la CARA** : LEADER est un moyen unique de fédérer les représentants des intérêts socioéconomiques locaux, publics et privés, autour d'une même vision du territoire. Le programme est donc abordé comme une première étape dans la définition d'un **«projet de territoire»**, qui fait depuis longtemps défaut et pénalise l'efficacité de l'intervention publique.
- **Priorisation et mise en cohérence des interventions** : LEADER n'ayant pas vocation à répondre à l'ensemble des enjeux de développement du territoire, son intervention se concentrera uniquement sur les enjeux prioritaires identifiés par les partenaires du GAL. Par la pertinence des actions programmées, LEADER participera au renforcement de l'efficacité de l'action publique, en évitant les saupoudrages et en garantissant une meilleure articulation dans l'utilisation des financements locaux, régionaux (CRDD 2014-2016, Fonds Régional d'Excellence Environnementale, etc.) et nationaux (Contrat de Plan État Région 2015-2020).
- **Un appui à l'émergence de projets** : enfin, dans les milieux ruraux, les acteurs ne disposent pas de la même ingénierie qu'en milieu urbain, ce qui peut rendre l'émergence de projets innovants plus complexe. Or, les projets les plus innovants sont aussi ceux pour lesquels la mobilisation de financements, qu'ils soient publics ou privés, est la plus difficile. Le fait de disposer à travers un GAL, d'un appui technique et d'un réseau d'acteurs, sera une réelle valeur ajoutée pour les porteurs de projets qui n'ont pas toujours les moyens et les ressources nécessaires pour mobiliser et combiner efficacement les financements pour concrétiser leurs projets.